

# Conseil national de la protection de l'enfance

## Séance du Bureau du 13 janvier 2020 Relevé de décisions

### Etaient présents :

#### Membres du Bureau

##### *Collège des institutions, collectivités et administrations*

- Isabelle SANTIAGO, Département du Val-de-Marne
- Fabienne PADOVANI, Département de Loire-Atlantique
- Déborah KAMINSKY, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- Yasmine DEGRAS, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- Emilie BARREAU, Direction générale de la cohésion sociale
- Violaine BLAIN, Groupement d'intérêt public Enfance en danger
- Agnès GINDT-DUCROS, Groupement d'intérêt public Enfance en danger
- Charlotte GIRAULT, Groupement d'intérêt public Agence française de l'adoption

##### *Collège de la société civile et associations*

- Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
- Josiane BIGOT, Convention nationale des associations de protection de l'enfant
- Mylène ARMANDO, Union nationale des associations familiales
- Jean-Marie MULLER, Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance

##### *Collège associations de professionnels*

- Chantal RIMBAULT, Association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille
- Dre Claudine DESOBRY, Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile
- Marie-Françoise BELLE-VAN THONG, Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé

##### *Collège des organismes de formation*

- Hélène ACQUIER, Ecole nationale de la pro

##### *Collège des personnalités qualifiées*

- Dr Jean-Vital DE MONLEON

#### Autres participants

- Maxime BOIDIN, conseiller du Secrétaire d'Etat auprès Agnès Buzyn
- David HERLICOVIEZ, Secrétariat général

## Introduction et échange avec le conseiller du Secrétaire d'Etat

Le Secrétaire d'Etat a invité cent collectivités à se porter candidates à la première vague de contractualisation. Sur les 62 demandes reçues, 30 seront retenues fin janvier pour conclure un contrat en 2020.

Le Secrétaire d'Etat introduira la séance plénière du CNPE prévue le 27 janvier.

David HERLICOVIEZ, administrateur civil des ministères sociaux, en mission auprès de la direction générale de la cohésion sociale, assurera l'intérim des fonctions de secrétaire général du CNPE.

Des membres du bureau sont intervenus auprès des ministres pour préciser qu'un maintien de l'instance requiert la désignation d'un vice-président ou d'une vice-présidente. A défaut, la prochaine séance plénière pourrait ne pas se tenir.

Le CNPE pourra contribuer à la réforme de la gouvernance, en lien avec l'inspection générale des affaires sociales et le binôme de parlementaires qui sera chargé de cette mission.

*Le cabinet des ministres examinera la demande de communication de la lettre de mission de l'inspection générale des affaires sociales sur la gouvernance.*

## Programme de travail pour 2020

La DGCS rappelle que l'année 2020 représente une transition pour le CNPE. La commission Adoption ayant un fondement réglementaire, elle propose de solliciter ses membres pour obtenir un animateur ou une animatrice et de proposer un programme de travail. Pour le reste, elle propose que le bureau travaille sur la gouvernance et les projets d'avis sollicités par le Gouvernement.

Les autres membres estiment qu'il serait réducteur de ne réunir que cette seule commission thématique et que les membres du bureau ne sont pas mandatés par les autres institutions pour les représenter.

*L'administration complètera le programme de réunions du bureau, proposera au cabinet d'organiser une séance plénière supplémentaire et proposera de réunir, à une fréquence tributaire de ses capacités, les commissions Adoption et Adaptation des interventions. Les participants et participantes sont invités à proposer des sujets prioritaires de travail qui puissent faire l'objet d'un avis en un temps réduit.*

## Avis sur les projets de texte relatifs à la participation de l'Etat à l'évaluation et à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (à la demande du Gouvernement)

La DGCS rappelle que le traitement automatisé d'aide à l'évaluation (AEM) a pour objet de partager les évaluations existantes des mineurs non accompagnés, pour éviter les procédures inutiles et assurer un suivi plus rigoureux des jeunes. Ce traitement n'étant pleinement efficace que largement utilisé, le Gouvernement envisage de conditionner une partie de l'aide forfaitaire qu'il verse aux départements à son utilisation.

Les autres membres s'expriment en défaveur du projet de décret et d'arrêté présenté à cet effet. Ils estiment que l'Etat n'a pas à employer les départements pour lutter contre l'immigration illégale, ni à alourdir leurs charges financières.

*Le secrétariat général préparera un projet d'avis, motivé en cohérence avec l'avis donné en 2019.*

## Bilan de la commission formation

L'ENPJJ, le CNFPT et l'UNAFORIS ont préparé un questionnaire pour évaluer la mise en œuvre des recommandations de la commission formation et identifier les besoins qui restent à satisfaire.

*Cette démarche sera présentée en séance plénière le 27 janvier. Une réunion ultérieure du bureau préparerait un avis du CNPE sur la base des résultats de cette enquête, à soumettre à une séance plénière ultérieure.*

## Ordre du jour de la séance plénière du 27 janvier

Pour que le CNPE soit en mesure de se prononcer sur des sujets en discussion, il est demandé que soient inscrites à l'ordre du jour des questions d'actualité.

*Le bureau retient l'ordre du jour suivant :*

- *Introduction par M. Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance*
- *Approbation du compte-rendu de la séance précédente et du rapport d'activité 2019*
- *Présentation des chiffres clés de la protection de l'enfance pour 2019*
- *Présentation du bilan de la commission formation*
- *Adoption du programme de travail pour 2020*
- *Avis sur deux projets de texte (à la demande du Gouvernement)*
- *Questions d'actualité*